

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28/10/2024**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	2

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :

22/10/2024

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS.

Absents excusés : Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

Procurations : Vincent POURCEL à Fabienne SALESSES, Samuel TOURNIER à Véronique JALRAN.

Secrétaire de Séance : Stéphanie GILHODES-LHERM.

Maîtrise d'œuvre construction 4ème classe

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Vu l' Article L1111-1 et suivants du code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget communal 2024,

Vu la délibération 20240202 du 19 février 2024 portant sur le plan de financement relatif à la création d'une 4^{ème} classe à l'école,

Considérant que le permis de construire n° 01213624K1006 a été accordé le 10/09/2024,

Considérant que l'avant-projet définitif prévoit un bardage zinc sur le mur extérieur côté parc qui n'est pas prévu sur le Permis de construire,

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur :

1. Le devis réalisé par le Cabinet d'architecture Marty Frères pour la maîtrise d'œuvre de la 4^{ème} classe pour HT 8 988 €
2. Le choix du zinc ou du bois comme matériau pour le bardage extérieur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'accepter à l'unanimité le devis (vote ci-dessous), du Cabinet d'architecture Marty Frères pour HT 8 988 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Acte rendu exécutoire après publication et dépôt en Sous-Préfecture du

- De retenir à la majorité (vote ci-dessous),
le zinc comme matériau pour le bardage extérieur.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	5	1

- Donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES.

